

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **112 (1976)**

Heft 26

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

26

1172

Montreux, le 10 septembre 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

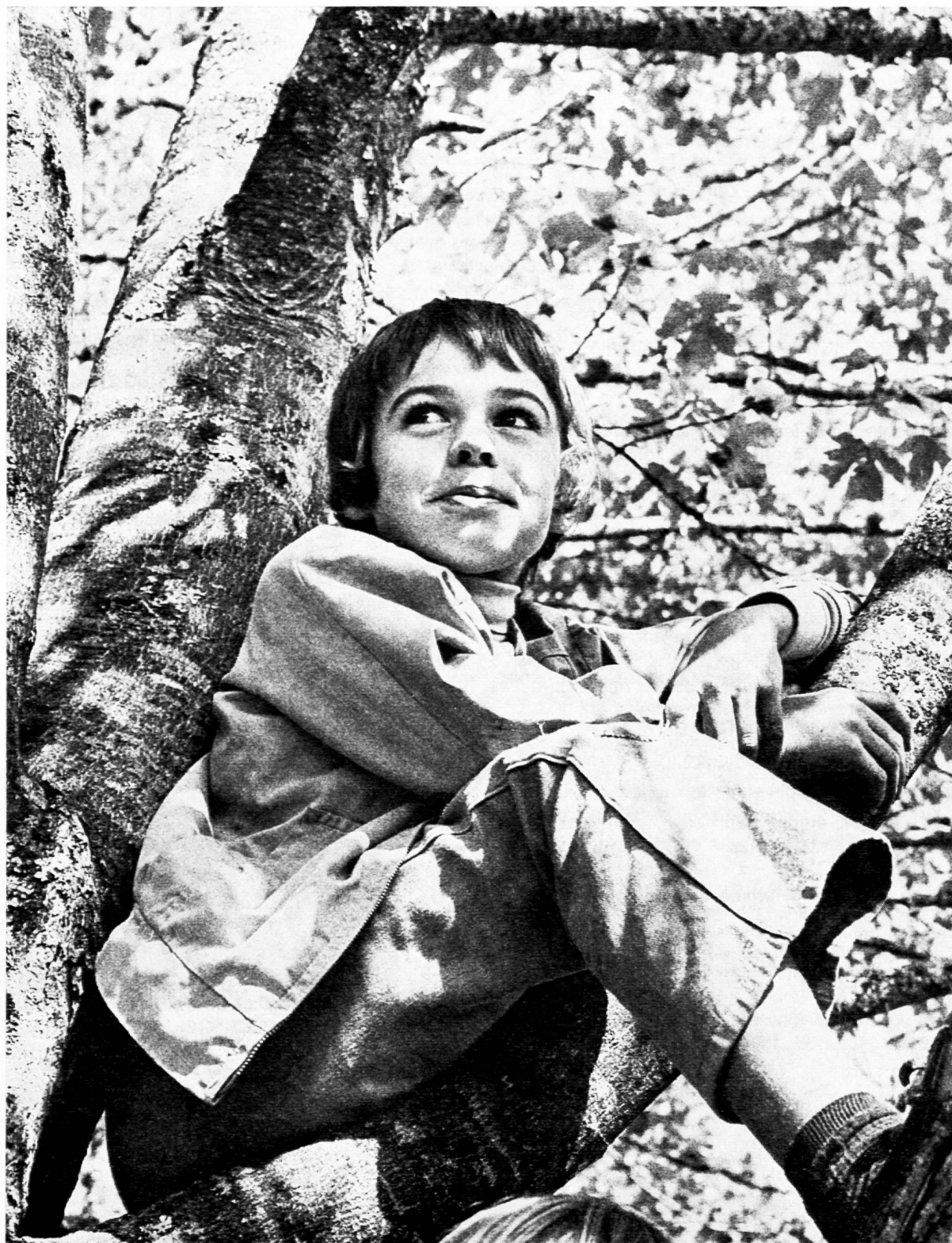


photo H. Clot

POP

MATELAS POUR LE SAUT EN HAUTEUR

Populair-Typ

Grandeur : 4000 × 2000 × 450 mm.

Utilisation : pour le saut en hauteur en plein air ou éventuellement également en salles. (Peut être laissé en plein air.) Idéal pour la gymnastique scolaire.

En similitude un peu plus léger que le modèle MIDI, sans coins renforcés, coins cousus au lieu de soudés, exécution plus simple mais solide. Egalement avec fermeture solide à lanières doubles. Noyau en mousse avec nos sensationnels canaux de perforation ! (Plus solide, plus résistant, plus élastique, plus statique !)

Prix minimum permettant aux écoles de campagne et aux sociétés de gymnastique de se procurer un matelas pour le saut en hauteur solide, sans protection contre les clous

seulement Fr. 1780.—

Protection contre les clous, épaisseur 8 cm, exécution solide, à l'épreuve des intempéries (avec matériel de fixation complet) Fr. 1070.—

Substructure en bois imprégné, en éléments pratiques : Fr. 520.—



K. HOFER
3008 BERNE
Murtenstr. 32-34
Tél. (031) 25 33 53

Vu l'intérêt obtenu par les jeux de 1^{re}, 2^e et 3^e année, les ÉDITIONS CEBECE ont édité à votre intention, les jeux de

mathématiques modernes 4^e année

au prix de Fr. 139.—, port et emballage compris.

Ces jeux comprennent toutes les cartes nécessaires au programme prévu par l'Ecole romande.

- Conçus et réalisés avec le concours d'enseignants
- Dessins artistiques, plaisants et originaux
- Carton spécial, étudié pour être manié par les élèves, plastifié et lavable.

Les jeux de 1^{re}, 2^e et 3^e année sont toujours disponibles

Prix spéciaux à l'achat des 4 années en bloc.

ÉDITIONS CEBECE, matériel d'enseignement moderne, case postale 35, 1564 Domdidier.

Tél. (037) 75 11 18

Ecole de la poterie

Travail sur tour — 8 tours
Tournage, modelage, émaillage, cuissons

Cours du soir : Fr. 60.—
Matériel et cuisson compris

Ecole de la poterie, av. de la Harpe 15,
Lausanne

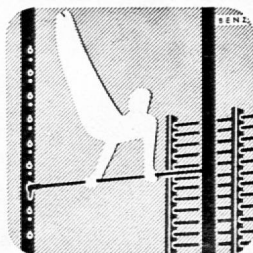
SÉCURITÉ - CONFORT
avec

l'équipement du spécialiste

CONSEILS - RENSEIGNEMENTS



Descente Saint-François 16-18
Téléphone 20 22 01



Alder & Eisenhut AG

8700 Küsnacht ZH ☎ 01 90 09 05
9642 Ebnat-Kappel SG ☎ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

La chronique du groupe de réflexion	627
Information CMOPE	628

VAUD

XVIII ^e Séminaire SPV	629
Conférence de presse	629
Réorganisation du DIP	630/631
Ah ! ces examens	632
Courses d'école	632
Communiqué	632

GENÈVE

1417 classes au minimum	633
Visite d'une école à Fribourg	633
Rentrée : alternative	634

NEUCHÂTEL

Conflit social Dubied	635
Participation	636
Quelques informations	636

JURA

Non à un conseil scolaire	637
Le CC travaille pour vous	637
Statut des enseignants	638
Le système	638
Centre de perfectionnement	639
J'ai retenu de mes lectures	639
Course de l'écolier romand le plus rapide	639

FRIBOURG

L'engagement à mi-temps	640
Admissions aux écoles normales	641

VALAIS

Recyclages et perfectionnement 1976	642
-------------------------------------	-----

DIVERS

Service de placements SPR	642
---------------------------	-----

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Éducateur

 (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction

 (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION SPR

Rêverie passéiste(?) à propos de sciure de bois...

Entre les deux grands immeubles et le troisième qui sort à peine de terre, il y a une sorte de « no man's land ». Sur le plan des architectes, cela s'appelle sans doute un espace vert ; pour le moment, c'est un paysage lunaire, tout en creux et bosses ; on y trouve un peu n'importe quoi : les squelettes des sapins de Noël que des locataires expéditifs ont jetés par la fenêtre, des tas de planches et de ferraille, les inévitables pneus, ces champignons des temps modernes, et un grand tas de sciure de bois, fruit du travail des menuisiers et des parqueteurs...

Les enfants du quartier ont immédiatement vu tout le parti qu'on pouvait tirer de cet espace encore libre, de ce quadrilatère miraculeusement vierge.

Justement, voilà un gosse qui s'approche du tas de sciure : qu'est-ce qu'il va faire ? Il tourne autour, et finit par monter dessus, attiré sans doute par cette couche épaisse et melleuse, où les pieds s'enfoncent ; la bise souffle, et un léger nuage poudreux s'envole.

Le petit homo sapiens a tôt fait d'établir la relation de cause à effet, et le voilà qui se met à danser dans la sciure ; elle s'envole de plus en plus haut, tourbillonne, enveloppe le jeune démiurge, avant d'être emportée vers les voitures qui somnolent au bord de l'avenue...

Les copains, qui jouaient un peu plus loin, accourent et se joignent au faiseur de nuages : et que la fête commence !

A pleines poignées, on lance la sciure dans le vent, mais ceci n'est rien ; n'est-il pas plus amusant d'enfariner les autres ? Ce n'est plus un tas de sciure, c'est un volcan, où cinq diabolins se démènent et généreusement s'aspergent ; et autant en emporte le vent...

Mais le Big Ben de l'école voisine interrompt le jeu ; et la bise qui n'a plus personne avec qui jouer, reprend sa course à travers le terrain redevenu vague.

Où sont-ils, les terrains vagues de nos enfances ? Ils foisonnaient. On n'avait pas encore inventé l'urbanisme, ni les espaces verts. Nos terrains de jeu, c'étaient les squares à pigeons, si tranquilles, où la barre fixe était équitablement partagée entre les tapis des ménagères et nos premiers exploits gymniques ; les parcs publics, plus touffus, moins jardinés qu'aujourd'hui, jungles citadines où il faisait bon jouer à cache-cache avec le garde municipal ; les entrepôts aux multiples allées traversantes, aux toits accessibles par toutes sortes de trappes et de lucarnes...

« Vous voilà passéiste, mon cher ! »

Non. Je regrette, simplement, qu'on ait bâti sans laisser de place aux enfants. De la place, il est vrai, il en fallait pour les bagnoles.

Le terrain de jeu idéal, ce n'est pas celui qu'on aménage à grand renfort de millions, et où l'on « organise » les loisirs ; le terrain de jeu idéal, c'est devant chez soi, dans la cour, dans la rue. Si nous avons laissé davantage de nos rues aux enfants, nous nous sentirions bien mieux dans nos villes.

Kal Wados.

Information CMOPE

Rapport de l'OIT sur la plainte de la CMOPE concernant les problèmes syndicaux au Bénin (Dahomey)

La plainte formulée par la CMOPE en septembre 1975 contre le Gouvernement du Bénin (anciennement Dahomey) a donné lieu à une étude détaillée de la part du Comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail (OIT) dont le rapport, approuvé par le Conseil d'administration de l'organisation, a été publié récemment.

Le secrétaire général de la CMOPE, John Thompson, se référant au texte intégral du rapport, a noté que l'OIT avait procédé à une enquête approfondie et impartiale, mais que peu satisfaite des réponses données par le Gouvernement, elle allait reprendre contact avec celui-ci au sujet des principaux éléments de la plainte de la CMOPE. « Nous n'avons aucun grief contre le Gouvernement du Bénin, a ajouté le secrétaire général, aussi longtemps que les enseignants syndicalistes jouissent de leurs droits fondamentaux ».

La question de la suspension du secrétaire général de la centrale syndicale, à laquelle le SYNEPDA est affiliée, a été laissée de côté. Le Gouvernement, soutenant son indépendance dans cette affaire, a informé le comité qu'une majorité des syndicats, 65 sur 85, avaient accepté la suspension à laquelle le SYNEPDA s'est opposé. Le comité a réaffirmé à cet égard qu'il a toujours été d'avis que « la solution d'une question qui résulte d'un conflit au sein même du mouvement syndical est du seul ressort des parties intéressées ».

Le comité a également rappelé au Gouvernement du Bénin que tous les syndicats ont droit à l'indépendance et la liberté de choisir leurs affiliations et, citant une résolution de la Conférence internationale du travail de 1952, a ajouté que « les gouvernements ne devraient pas chercher à transformer le mouvement syndical en un instrument politique ».

En ce qui concerne la grève déclenchée le 24 juin 1975 à la suite de l'assassinat du ministre de l'Intérieur, le Gouvernement a affirmé qu'elle était illégale et avait été lancée pour des raisons d'ordre politique plutôt que professionnel. Cependant, dans sa plainte, la CMOPE avait noté que le SYNEPDA la considérait comme un prolongement d'un conflit syndical de longue date avec le Gouvernement.

Le comité a accepté l'argument du Gouvernement, mais note qu'il n'a pas démenti l'allégation relative à l'arresta-

tion des 26 enseignants syndicalistes désignés par la CMOPE. Le comité appelle l'attention sur le droit de ces syndicalistes d'être accusés et jugé équitablement et demande au Gouvernement d'indiquer s'ils se trouvent toujours détenus. (D'après les informations que la CMOPE a reçues d'autres sources, les 26 syndicalistes ont maintenant été libérés.)

Dans sa plainte, la CMOPE faisait état de rapports selon lesquels le Gouvernement avait imposé des comités exécutifs à certains syndicats alors que leurs dirigeants étaient arrêtés et précisait que le ministère de l'éducation s'était efforcé de le faire dans le cas du SYNEPDA. Le rapport de l'OIT note que le Gouvernement n'a pas répondu à ce point et lui demande de fournir des informations détaillées concernant les allégations selon

lesquelles il a nommé des membres des comités exécutifs de certains syndicats.

Dans l'attente d'un complément d'information de la part du Gouvernement, le comité a ajourné la cause, mais a informé le Conseil d'administration de l'OIT qu'il lui présentera un autre rapport ultérieurement.

De récents communiqués de presse du Bénin annoncent la création d'une nouvelle association des enseignants, le Syndicat national de l'enseignement de base du Bénin (SNEB). Le Bureau national du nouveau syndicat s'est réuni à Porto Novo, le 7 janvier, « à l'issue de deux jours de formation idéologique et patriotique ». Il a fixé sa tâche immédiate comme étant « d'unifier la pensée politique de ses membres et de veiller à l'application intégrale des mots d'ordre du camarade président de la République le 31 décembre 1975 dans son message de Nouvel An à la nation. »

Formation des maîtres

Une possibilité de transformation pour l'école

par Marcel Müller-Wieland,
Dr ès lettres, Professeur à l'Institut de formation des maîtres, Zurich

Vient de paraître

dans la série (Information)
de la Banque Populaire Suisse.

Demandez votre exemplaire gratuit
à nos guichets
ou au moyen du talon ci-dessous.

----- ✂
Veuillez me faire parvenir l'«Information»
Formation des maîtres

Nom 63

Prénom

Adresse

NAP et localité

Prière d'envoyer ce coupon à:
Banque Populaire Suisse, Direction Générale
(Information), Bundesgasse 26, 3001 Berne



BANQUE POPULAIRE SUISSE

XVIII^e Séminaire de la SPV

Lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 octobre 1976 à Crêt-Bérard/Puidoux

Des places en nombre très variable sont toujours à disposition dans les cours organisés à CRÊT-BÉRARD-PUIDOUX par la Société pédagogique vaudoise.

1. Les difficultés graphomotrices dans l'apprentissage de l'écriture.

M^{me} F. Mirza.

2. Relations avec les enfants souffrant de troubles de la personnalité et du comportement.

M. J. Allaz.

3. Tournez rouets et fuseaux.

M^{lle} D. Mussard.

4. Jouons de nos instruments.

M. D. Gogerat.

5. Teignons du batik... et des œufs.

M^{lles} C. Schafroth et M.-M. Fague.

RAPPEL

Tous les cours peuvent être considérés comme cours de perfectionnement officiels, donnant alors la possibilité aux participants de jouir de conditions financières identiques.

Moyennant une modeste finance, il est aussi possible de suivre les cours à titre privé, gardant ainsi intact le droit à s'ins-

crire à un cours organisé par le Centre de perfectionnement vaudois (DIP).

Des renseignements complets ont paru

dans l'« Educateur » N° 24 du 27 août 1976.

Le secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59, donne volontiers tout renseignement complémentaire à ce propos.

Ultime délai pour s'annoncer : 3 octobre 1976.

Le responsable du XVIII^e Séminaire :

Nicod Paul.

INSCRIPTION AU XVIII^e SÉMINAIRE DE LA SPV

A retourner au Secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59.

1. Inscription au cours N° :	Titre :
2. Interne * Externe *	3. Affiliation à la SPV : non * oui * en qualité de membre actif * associé *
* Biffer ce qui ne convient pas	
4. Je paierai le montant de Fr.	au début du séminaire
5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour les cours N°s :	
Titres :	
6. Nom :	Prénom :
Domicile exact (lieu, rue et N° postal) :	
N° de tél. :	
7. Année du brevet :	8. Année de naissance :
9. Aux inscrits au cours N° 3 : vous rendez-vous au séminaire avec un rouet ?	
10. Signature :	

NOUVELLE FORMATION DES MAÎTRES PRIMAIRES

Conférence de presse du conseiller d'Etat M. Raymond Junod

Le 23 août dernier, le chef du Département de l'instruction publique et des cultes, entouré de ses principaux collaborateurs, a invité la presse à une séance d'information consacrée essentiellement au projet de loi sur la formation des maîtres primaires.

Notre président, Alain Kuenzi, vous a déjà très clairement informés de ce projet dans l'« Educateur » N° 24, du 27 août 1976. Je n'y reviendrai donc pas si ce n'est pour vous rappeler sa conclusion, je cite : **Il importe que les membres de la Société pédagogique vaudoise, association de droit et de fait apolitique, accordent leur appui à cette proposition.**

Je me bornerai à vous relater quelques-unes de mes impressions, c'est-à-dire celles de votre collègue promue pour un après-midi, au rôle de journaliste. Mes « confrères » devaient être bien informés du sujet, si j'en juge au nombre peu élevé

de leurs questions ! Il est vrai qu'elles intervenaient après les commentaires clairs et brefs de M. Junod sur l'exposé des motifs donnant les raisons essentielles de l'importance de cette nouvelle formation.

Les questions posées furent principalement dictées par l'avenir de l'école normale et des élèves sortant des classes « Prim-Sup. », comme vous vous en doutez tous, d'ailleurs, chers collègues.

— L'école normale est sacrée, dira une correspondante, ne craignez-vous pas l'opinion publique ?

— L'avenir de l'école normale est assuré, répondra M. Junod en reprenant une phrase de M. François Guex qui, en janvier 1901 déjà, avait prédit cette séparation entre 1) culture et 2) formation pédagogique. Il ajoutera : « On ne supprime pas l'école normale, on l'adapte, on change son nom... ».

Et voici sa réponse pour les « Prim-Sup. » : « Parmi les valeurs de notre enseignement vaudois, très nombreuses sont celles issues de nos « Prim-Sup. » : c'est pourquoi, nous ne nous en passerons pas. »

Ce qui n'empêchera pas un correspondant de titrer le lendemain dans son journal : « M. Junod cherche maîtres de 1^{er} choix ». De là à penser que nous appartenons au second choix... !

Une discussion s'en suivra quant aux modalités de raccordement au Gymnase pour les élèves issus des classes supérieures, le maintien des dites classes, les critères d'admission. M. Junod souhaite un passage harmonieux d'un système à l'autre. « On prend les problèmes les uns après les autres, conclura-t-il, on ne supprime rien, on transforme dans l'intérêt de l'Ecole vaudoise. »

Ainsi apprendrons-nous que les classes

d'application et de stage seront maintenues pour les élèves-maîtres, que le chant et la gymnastique ne feront pas figure de parents pauvres dans les programmes, tout ceci, je pense, à l'adresse de ceux qui « critiquent mais ne veulent rien changer » (comme venait de le dire M. Junod).

Pour vous, chers collègues, qui ne possédez peut-être pas « L'exposé des motifs » N° 179, relatif à la nouvelle formation des maîtres primaires, je me permets de vous communiquer ci-après le passage concernant le raccordement « classes supérieures »-Gymnase.

Ce raccordement est prévu par la mise en place de deux filières distinctes, l'une de caractère scientifique (inspirée de celle qui existe actuellement, via le collège secondaire de l'Elysée), l'autre, nouvelle, de caractère littéraire.

a) Filière scientifique

La formule actuelle (un an de classe de raccordement au collège, puis entrée au gymnase dans une classe de division C, avec baccalauréat au bout de deux ou trois ans) est en place depuis une quinzaine d'années et a fait ses preuves. Elle pourrait donc être reconduite. Toutefois, le rythme très rapide imposé aux élèves de la classe de raccordement est la cause de nombreux échecs. Elle ne s'adresse donc qu'à un très petit nombre d'élèves.

Une formule plus souple consiste à diriger les élèves, à la fin de l'année de raccordement, vers la section générale scientifique des gymnases. Au terme de deux ans d'études, ils obtiennent un diplôme qui sera, durant la période transitoire, un titre donnant accès au Séminaire pédagogique de l'enseignement primaire. De plus, ce diplôme donnera accès, comme c'est du reste le cas actuellement, à la dernière année d'une classe de baccalauréat et permettra d'obtenir, au bout d'un an, une maturité type C.

b) Filière littéraire

Après une année de classe de raccordement, dont le programme mettra l'accent sur l'apprentissage de l'anglais et sur l'acquisition de compléments en allemand, les élèves seront dirigés vers la

section générale littéraire des gymnases, ce qui leur permettra d'obtenir, en deux ans, le diplôme correspondant.

Les études au gymnase seront organisées de telle façon que ceux qui le désirent puissent, au cours de ces deux années, acquérir les compléments nécessaires en italien et en mathématique pour entrer, après le diplôme, dans la dernière année d'une classe de section langues modernes et obtenir, au bout d'un an, une maturité type D.

L'apprentissage quasi simultané de trois langues étrangères requérant plus de temps que l'initiation à la mathématique et à la physique, il sera nécessaire d'amorcer l'étude de l'anglais en dernière année de classe supérieure déjà. Cette étude sera organisée par région, de manière très souple, et confiée, en général, à des maîtres de collèges secondaires.

Les classes de raccordement seront en principe organisées dans les collèges secondaires ; leur installation dans les centres d'enseignement secondaire supérieur peut également être envisagée. Toutefois, pour des raisons d'opportunité, les nouvelles classes de raccordement seront rattachées, dans une phase initiale à trois ou quatre ans, au Séminaire pédagogique de l'enseignement primaire de Lausanne, au CESSNOV, et au Séminaire pédagogique de l'enseignement primaire de Montreux (ensuite : CESSEV), celles de l'Elysée subsistant.

c) Prévisions quant au nombre d'élèves des classes supérieures susceptibles de raccorder vers le gymnase via les filières nouvelles

Pour que l'opération ait un sens, et n'aboutisse pas dans les faits à barrer l'accès à la profession d'enseignant aux élèves issus des classes supérieures, il semble raisonnable de poser le principe selon lequel chaque année environ 10 à 12 % des élèves ayant obtenu leur certificat de classe supérieure devraient pouvoir s'inscrire dans les classes de raccordement, sans compter ceux qui suivaient, comme c'est le cas maintenant, les classes existant à l'Elysée.

Pour les volées de classes supérieures comptant au total environ 1250 élèves, cette proportion représente quelque 125 à 150 candidats par année. Comme on le verra au chapitre 7, ce nombre est très proche de celui des élèves des classes supérieures qui se sont inscrits ces dernières années au concours d'admission aux écoles normales. Il faut répéter ici que l'on tient à conserver cette source de recrutement.

d) Base légale

L'article 38 ter de la loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire offre une base légale suffisante pour l'ouverture de ces nouvelles classes de raccordement.

Je voudrais rendre ici hommage à nos collègues Paulette Paillard et Paul Nicod qui, entre 1970 et 1974, ont œuvré au sein du groupe de travail préparatoire de ce projet.

Je conclurai, comme notre président dans son article précité : renseignez-vous et agissez autour de vous pour informer ou rassurer s'il y a lieu.

Hélène Gilliard.

IV^e Congrès culturel de la SPV

Mercredi 29 septembre 1976, à ECLÉPENS, 14 h. 15

Assemblée statutaire d'automne

Visites commentées

Repas au Château de La Sarraz

Théâtre : « Le Marathon » de Cl. Confortès

Bulletin d'inscription : « Educateur » N° 24

Réorganisation du Département de l'Instruction publique et des cultes

Paul Nicod vous a déjà parlé dans le N° 24 de l'« Educateur » : un nouveau service a été créé au DIP.

Dans sa conférence de presse du 23 août dernier, M. Raymond Junod a tenu à informer les journalistes de la réorganisation de son département, pure

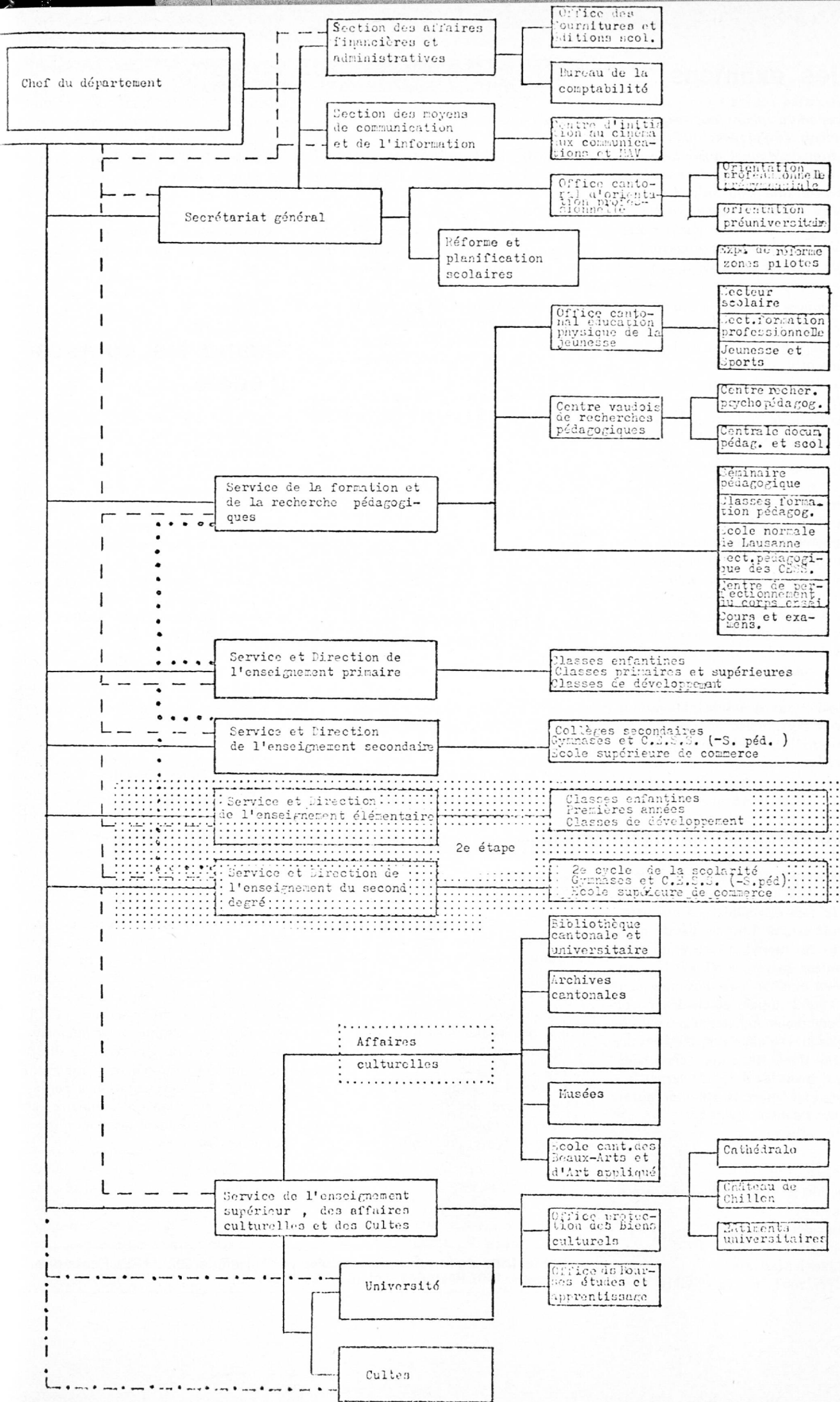
coïncidence, précise-t-il, avec le projet de loi relatif avec la nouvelle formation des maîtres.

Il ajoute : « L'organisation d'un département n'est pas faite une fois pour toutes. La structure du DIP doit être à l'image de l'organisation de l'école vau-

doise qui se « réforme » et s'intègre en plus à l'école romande. »

Il m'a semblé plus simple, chers collègues, de vous soumettre l'organigramme qui nous fut distribué ce jour-là, plutôt que de vous donner de longues explications. Vous le trouverez à la page suivante du présent « Educateur », ce qui vous permettra de le détacher facilement et de le conserver précieusement !

Hélène Gilliard.



Le 22 avril 1976
JC/id

- - - - - rapports particuliers
 - - - - - conférence des chefs de service
 - - - - - subordination
 - - - - - coordination
 - - - - -

Légende :

Ah! les examens

On en reparlera encore longtemps dans les chaumières et j'ai pensé qu'il serait peut-être bon de donner aussi la parole aux plus intéressés de tous : nos élèves.

Cette année, ma 4^e/5^e n'y était pas soumise. J'ai donc suivi mon emploi du temps habituel et à l'heure de la rédaction j'ai donné deux sujets à choix :

« Chic ! on n'a pas d'examens »

ou

« Quel dommage, on n'a pas d'examens ! »

Je m'attendais à corriger vingt sujets N° 1... et bien non ! Là aussi la classe était parfaitement divisée.

Je vous soumetts les travaux les plus « persuasifs » mais je doute fort qu'ils puissent aider notre DIP à prendre une décision pour l'année prochaine !

Hélène Gilliard.

Introduction : Quel dommage ! on n'a pas d'examens !

Développement : C'est vraiment dommage, nous n'avons pas d'examens. J'aurais été content d'en avoir, comme ça les inspecteurs auraient pu savoir ce que nous avons appris toute l'année.

Je suis plus fort en calcul qu'en dictée.

Mais ! cela ne fait rien. La dictée nous apprend de nouveaux mots et comment les écrire.

En rédaction je suis très mauvais et aussi en lecture expliquée.

Conclusion : Mais, cela ne m'empêche pas d'aimer les examens.

* * *

Introduction : Chic on n'a pas d'examens.

Développement : Je suis bien content car j'ai toujours un peu peur et je suis nerveux. Je fais des notes qui me baisent ma moyenne de l'année. Tandis qu'à Roberto, ça lui monte sa moyenne.

Les examens ça sert à quoi ?

A Genève il n'y a pas d'examens en 1^{re} année, en 2^e année et en 3^e année. Les examens sont injustes d'année en année. Pourquoi n'ont-ils pas supprimé les examens dans les autres classes et regardé seulement les notes du carnet ?

Conclusion : L'année prochaine j'aurai peut-être des examens, hélas !

* * *

Introduction : Quel dommage ! on n'a pas d'examens !

Développement :

— Bonjour ! les enfants !

— Bonjour ! Madame !

— Asseyez-vous je vais vous dire

quelque chose. Il n'y aura pas d'examens cette année !

Toute la classe dit tristement :

— Quel dommage on n'a pas les examens.

Un petit élève dit aussi :

— C'est vraiment dommage ! Ma maman ne me donnera plus cinq francs pour un ou deux dix, et maintenant à la place, il y aura l'école le matin et l'après-midi. Maman ne me fera plus les frites. On ne verra plus sur les feuilles, mes qualités de dictée, de calcul, de grammaire et on ne verra pas le plus beau travail manuel que j'ai fait !

Conclusion : C'est vraiment dommage de n'avoir plus les examens à l'école car je les aimais bien.

* * *

Introduction : Chic ! on n'a pas d'examens !

Développement : Je sais bien que si nous les avions eus, nous aurions moins travaillé et nous aurions eu congé l'après-midi. Mais j'aime mieux aller normalement à l'école, c'est plus amusant, on peut parler, on travaille à notre train-train habituel.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Communiqué

Le 16 août 1976, M^{lle} Sylviane Blanc, adjointe à la direction du Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé, a quitté ses fonctions pour reprendre un poste important au Secrétariat central suisse de Pro Infirmis.

A cette même date, est entré en activité M. Claude Lavanchy comme nouvel inspecteur des écoles spéciales au Service de l'enseignement spécialisé. Nommé le 18 juin 1976 par le Conseil d'Etat, M. Claude Lavanchy est né le 25 mai 1943. Titulaire des brevets primaire et de développement de l'école normale ainsi que du brevet du Séminaire cantonal

Pendant que les autres avaient congé, nous, nous « figno lions » nos cahiers de sciences. Nous collions des photos de grenouilles ou d'autres batraciens. On travaillait gaiement, on parlait avec la « sourdine ». C'était vraiment amusant. En plus si nous les avions eus j'aurais sûrement fait de mauvaises notes car j'étais fatigué.

Conclusion : Vraiment j'étais bien content de cette journée sans examens.

Quand les courses d'école...

... ne sont plus que de beaux souvenirs, nous classons « soigneusement » toute la « paperasserie » qu'elles nous ont occasionnée.

Nous constatons alors que nous n'avons pas payé notre carte de membre des **Auberges de la jeunesse** qui nous ont pourtant si bien ouvert leurs portes.

Allons, chers collègues ! un bon geste. Les auberges non plus, ne vivent pas de « l'air du temps ». Un coup de téléphone à Territet, au N° (021) 61 24 30 et vous la recevrez, cette carte indispensable.

Hélène Gilliard.

de l'enseignement spécialisé, il enseignait au Centre logopédique et pédagogique du Nord vaudois, à Yverdon, établissement dans lequel il assumait les tâches de maître principal. En outre, M. Lavanchy était président de l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé depuis sa création en 1974.

Le départ de M^{lle} S. Blanc et l'arrivée de M. Cl. Lavanchy ont permis une nouvelle répartition des tâches entre les collaborateurs du Service de l'enseignement spécialisé. En effet, dans la phase initiale de structuration de ce service, M. Christian Ogay a assumé conjointement les tâches de chef de service et de directeur du Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé. La réorganisation a permis de confier la direction du Séminaire cantonal à M. Rolf Bünzli, jusqu'ici inspecteur des écoles spéciales.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.

1417 classes au minimum, la parole aux partis politiques (2)

En mars dernier (voir « Educateur » N° 12), sous ce même titre, nous citions des extraits de presse (« Voix Ouvrière », « Tribune Socialiste », « Le Genevois ») qui reprenaient les thèses de la SPG.

C'est aujourd'hui le Parti démocrate chrétien qui nous apporte **officiellement** son appui. Dans une interpellation développée devant le Grand Conseil le 25 juin dernier, M^{me} Hélène Braun, députée, demandait en effet au Conseil d'Etat d'affecter la plupart des enseignants « en surplus » à la tenue d'une classe, donc d'augmenter le nombre total de classes. (On sait que cette position, qui était aussi défendue par la SPG et la DEP a finalement été retenue : 28 nouvelles classes ont été ouvertes.)

Voici quelques passages significatifs de l'interpellation de M^{me} Braun :

Le problème de l'effectif des classes a été soulevé par la SPG qui votait en décembre 1975 une résolution qui demandait que « le nombre des classes primaires, enfantines et spécialisées ne devait pas être inférieur à 1417 (chiffre 1975-1976) aussi longtemps qu'il y aura :

- des classes de plus de 25 élèves ;
- plus de 100 classes à plusieurs degrés.

Lors des contacts qui ont eu lieu tant avec la SPG, avec la commission parlementaire de l'enseignement, qu'avec notre parti, il est ressorti que nous étions très favorable à cette limitation des effectifs utilisés aux besoins :

- de donner un enseignement toujours plus individualisé ;

- de travailler par groupe afin de développer le sens de la communauté et de la solidarité.

Au terme de cette année scolaire, il apparaît que lors de la rentrée de septembre, ce chiffre magique de 1417 ne sera pas remis en cause. Au contraire : il y aura environ 36 enseignants en plus auxquels une garantie de l'emploi a été assurée, nombre dû à la mobilité du corps enseignant.

Que va-t-il se passer ?

Il semblerait qu'une vingtaine de classes pourraient être ouvertes, ce qui permettrait de réduire les effectifs. On parle beaucoup à l'heure actuelle de réforme scolaire : tout le monde est d'accord sur les buts, quant aux moyens, ils ne sont pas toujours évidents.

La réforme du CO qui intervient tard dans la filière scolaire ne peut seule modifier les inégalités de chances existant entre les élèves.

Les enseignants primaires et enfantins

LA FORMATION CONTINUE C'EST AUSSI...

Visite d'une école à Fribourg

En quête de nouveauté, de formules différentes, d'idées meilleures, la commission de l'éducation permanente a, cette fois-ci, franchi nos frontières cantonales et c'est vers Fribourg qu'elle a poursuivi ses investigations.

Nous avions entendu parler de deux maîtresses enfantines que la direction des écoles de la ville de Fribourg avait reléguées dans un immeuble neuf, dans un appartement, faute de pouvoir offrir une école spacieuse aux locaux aérés, aux couloirs larges et bien éclairés. Deux classes dans un appartement conçu, à l'origine, pour une garderie. Il n'était pas question d'abattre les murs et de créer de véritables salles d'école. Avant d'emménager, les deux enseignantes, qui travaillaient dans la même école et se connaissaient déjà, se mirent à réfléchir aux problèmes qu'allait poser un rapprochement si étroit de leurs activités professionnelles ; elles y trouvèrent même un certain intérêt. Les locaux seraient utilisés tour à tour par chacune d'elles.

Elles demandèrent à la direction des écoles les plans de leur futur appartement et présentèrent diverses propositions : sols, parois, protections diverses... Elles purent entrer en contact avec l'architecte et obtinrent toute satisfaction. Elles discutèrent également de leur mobilier ; le matériel offert généralement à deux classes isolées l'une de l'autre devenait partiellement inutile : tables en trop, tableau noir superflu...

Pendant toute la période qui précéda l'ouverture de leur nouvelle « école », nos deux collègues discutèrent longuement de leur travail futur, de leur conception de l'enseignement. Cela s'avérait indispensable, parce qu'elles n'avaient pas été préparées à collaborer si étroitement d'une part et à cause de la différence de leur caractère, d'autre part. L'une éprouve en effet le besoin de préparer et de prévoir

genevois ne peuvent que se réjouir de constater que leurs préoccupations sont partagées par les grands partis politiques de leur canton !

N. B. Dans une seconde partie de son intervention M^{me} H. Braun aborde le problème des classes de soutien ; elle en souhaite l'extension. C'est un problème important sur lequel la SPG sera encore appelée à se prononcer, tant au point de vue pédagogique (dans le cadre de « fluidité » principalement) qu'au point de vue de l'emploi (création de postes **nouveaux**).

P. Dunner.

longtemps à l'avance les activités de ses élèves, elle s'efforce de réfléchir à tout dans le détail et alors elle se sent prête à affronter la réalité scolaire. L'autre, de son côté, plus impulsive peut-être et plus exubérante, se lance rapidement dans la nouveauté et c'est surtout en cours de travail qu'elle améliore, qu'elle modifie la démarche imaginée.

L'appartement fut enfin prêt pour recevoir ces deux classes de 25 élèves chacune.

Très vite, une réalité s'imposa : les enfants, qui vivaient si proches les uns des autres et si proches de ces deux maîtresses, ne formaient plus qu'une classe. « Qui est ta maîtresse ? » demandait-on.

— Mais... je n'ai pas de maîtresse, j'en ai deux.

Une troisième personne participa, pendant quelques mois, à la vie de cette « école » : un homme, connaissance des deux enseignantes, sans formation pédagogique mais qui s'intéressait aux enfants. Une maisonnette fut notamment construite par lui et placée dans le vestibule d'entrée ; elle sert, entre autres, de décor pour les différents sketches ou jeux spontanés. Les enfants étaient enthousiasmés et chacun voulait clouer et surtout être « costaud comme lui »... La venue d'un homme à l'école enfantine fit découvrir à nos deux collègues des réactions très intéressantes de la part des enfants.

Le système qui consistait pour les classes à passer tour à tour d'une chambre à l'autre fut peu à peu abandonné. De plus, les enseignantes, constatant qu'elles faisaient souvent le même travail chacune pour leur compte, décidèrent de définir deux groupes d'activités principales :

1. psychomotricité, rythmique, gymnastique ;
2. entretiens, éducation intellectuelle.

Elles se chargèrent alors de l'une ou l'autre de ces activités alternativement, par périodes de 15 jours. Les enfants devinrent effectivement les élèves de deux maîtresses. Administrativement bien sûr, deux listes d'élèves subsistent.

Nous nous trouvons donc à Fribourg, dans cette « école », devant une structure de classe complètement différente de ce que nous connaissons habituellement et qui se double d'une pédagogie d'ouverture à l'égard des enfants.

Dès leur arrivée, le matin, les élèves choisissent leur activité en plaçant un signet personnel sur un tableau d'affichage où l'on trouve, indiquées par divers signes et dessins, toutes les activités possibles : peinture, jeux (éducatifs), impression, mathématiques... Il se constitue ainsi des groupes de deux, trois, quatre ou cinq enfants. Chaque jour, les activités effectuées par les élèves sont notées sur un planning. Pour ceux qui n'ont pas terminé un travail, l'une des maîtresses place elle-même sur le panneau d'affichage les signets personnels aux endroits qui conviennent. Ceci a lieu également lorsqu'un enfant évite régulièrement certaines activités importantes.

« Nous en avons assez », affirment nos collègues, « de faire tout avec toute la classe ». Aujourd'hui, elles éprouvent de la joie et de l'enthousiasme dans leur enseignement ; elles ont surtout le sentiment que leur travail est beaucoup plus efficace. Elles ne consacrent pas pour autant leurs loisirs à leur profession et savent aussi se divertir. Elles ne veulent pas « tourner en école », disent-elles. A quatre heures, elles travaillent après le départ des enfants. Le jeudi, elles se retrouvent quelques heures, mais elles se gardent leurs soirées et leur week-end. Toutes deux célibataires, elles occupent leurs loisirs à divers sports ; l'une et l'autre sont des ferventes de l'alpinisme.

Comment réagissent les parents, le département (direction des écoles de la ville) ?

Les parents ont été peu à peu informés et conviés à venir à l'école qui leur a été ouverte pendant un mois. Au début, certains ont été surpris et désiraient que leur enfant fasse plus de ceci ou de cela ; certains promettaient 20 centimes au petit s'il faisait des jeux... Quelques-uns étaient réellement inquiets et songaient à la suite, à l'école primaire où il n'y aurait plus de groupes ; la plupart ont été passionnés dès le départ. Ils sont aujourd'hui tous très satisfaits.

Du côté du Département de l'instruction publique, l'inspectrice, tenue au courant, a tout d'abord éprouvé quelques inquiétudes. Tout paraissait compliqué : ces groupes d'enfants dans les différentes chambres, ce panneau d'affichage, ce

choix d'activités multiples, ce planning... Aujourd'hui, elle est enchantée.

Les stagiaires ne peuvent malheureusement pas être conviés à effectuer des stages dans cet appartement. En effet, les examens de la ville de Fribourg auxquels elles doivent se préparer ne portent que sur un enseignement collectif.

Nous avons rencontré à Fribourg des enseignantes qui se sont créées des conditions de travail meilleures grâce, au départ, à une situation matérielle qui apparaissait, paradoxalement, comme un handicap sérieux. Elles nous ont confirmé dans l'idée que notre métier pouvait devenir, si des solutions nouvelles sont trouvées, l'un des plus beaux métiers. Nous n'avons pas entendu les parents, nous n'avons pas questionné l'inspectrice, nous n'avons entendu qu'elles. Nous aurions

Rentrée : alternative

En ce lundi fin août qui suinte l'automne, la morosité — petit champignon parasite des sandales encore remplies du sable des vacances — ne perd pas une seconde pour poser ça et là quelques cernes vert-de-gris. Il pleut, la ville est triste, le préau détrempé, seuls les dahlias insolents ont le front d'aborder des couleurs éclatantes. Il me revient à l'esprit une lecture récente :

L'école, c'était vraiment la mesure du temps, d'un temps inutile.

Je n'écoutais pas, je fermais les yeux. On me rappelait à l'ordre. L'ordre des yeux ouverts. J'apprenais à les ouvrir et à regarder en dedans. La classe était comme un brouillard troué de formes noires : nous recouverts de blouse couleur d'encre, l'instituteur habillé de noir, cheveux noirs, barbe noire, ongles noirs.

Il arrivait que le brouillard fût traversé par un soleil et que j'entendisse un assemblage de mots que je ne connaissais pas : « Une île est une étendue de terre entourée d'eau de tous côtés. »

*Une île... A la Sabaudière * il y avait une île au milieu de l'étang. Une île couverte de fientes d'oiseaux. Une étendue de fiente entourée d'eau. De tous côtés. D'eau et de roseaux, de roseaux et de nénuphars, de nénuphars et de lentilles. Des cheveux d'ange dans les courants, des poules d'eau, une couleuvre.*

« Lambert, me disait le maître, qu'est-ce qu'une île ? » Je ne savais plus. « A la Sabaudière, il y a une île. » « Décrivez-la moi. » « C'est plein de fientes d'oiseaux. » Il renonçait. S'il avait attendu, je l'aurais

* Domaine immense où le père de Lambert est garde forestier.

pu envisager une enquête beaucoup plus approfondie, mais ce qui nous intéressait surtout, c'était de nous entretenir avec des collègues qui ont eu le courage et l'imagination nécessaires pour mettre en place un style d'école nouveau. Nous comptons retourner à Fribourg pour retrouver nos collègues, mais cette fois-ci avec leurs élèves. Nous tenons cependant déjà à les remercier pour leur accueil sympathique et tout l'enrichissement qu'elles nous ont apporté.

Commission de l'éducation permanente.

(Il s'agit de l'école enfantine de la rue de Beaumont 22, 1^{er} sous-sol, ville de Fribourg. Enseignantes : Bernadette Droz et Michèle Morel.)

entourée d'eau, je lui aurais dit comment j'y arrivais, à la nage nu ou en bateau à la perche. Il voulait entendre sa réponse, alors que j'avais les miennes. Il s'éloignait ; le brouillard se reformait. Les autres répétaient : « Une île est une étendue... ». J'entendais encore. Pourquoi ce ton hâché ? ... de-ter-re ». Une île. Unîle. Je parlais sans retour. Unîle ce n'était plus de la terre, c'était un mot liquide.

J'étais oublié, relégué ou puni. Traitement de sot, de rêveur. « Vous êtes un rêveur. » Condamnation.

(Jacques Perry, « Le Ravenala ou l'Arbre du Voyageur ». Albin Michel 1976.)

« Il avait sa réponse, j'avais les miennes... »

Morosité ?

L'histoire de Lambert, c'était il y a longtemps, 20 ans au moins, dans une quelconque école de province française sous l'occupation. Rien d'étonnant à ce qu'elle ressemble tant à la classe de Topaze ou à celle de la Guerre des Boutons. Maintenant que nous avons inventé l'Ecole romande, mis au monde cette belle enfant (voir « Educateur » N° 24 « Si l'opinion publique savait ») voilà des clichés qui vont aller rejoindre d'autres images d'Epinal, l'épidiascope, l'estradé et la retenue du jeudi dans quelques galeries du DIP.

La pluie continue à larmoyer sur les vitres ; la voix lente, un peu cassée d'un personnage énorme, installé au milieu d'un magnifique désordre déclare tranquillement, avec autant de bonhomie que de compétence : « Enseigner, c'est empêcher d'inventer. Inventer, c'est circuler entre les disciplines. »

Quant à la mémoire, cet instrumen-

dont on pense si souvent qu'il va sauver l'élève en difficulté, Jean Piaget — j'espère que vous l'aviez reconnu — évoque ses dernières recherches : l'enfant se rappelle les événements, les faits, tels qu'il les comprend au moment où il les vit ; et non tels qu'il les perçoit à cet instant-là. Par exemple, si on présente à des enfants une sériation de bâtonnets et qu'on leur demande de les dessiner peu de temps après (10 minutes, 2 jours, 3 semaines ou

un mois) les plus jeunes reproduiront non ce qu'ils ont vu (10 ou 12 bâtons classés du plus petit au plus grand) mais des coupes de petit-grand, petit-grand, etc. ; d'autres plus âgés dessineront des séries courtes : petit-moyen-grand, les suivants se « souviendront » de séries plus longues, tandis que ceux qui ont compris se « rappelleront » la sériation exacte.

Rien ne sert donc d'accélérer, chacun doit avancer à son rythme.

Cinquante minutes de Piaget pour un jour de rentrée : le programmeur TV est un connaisseur. Entre les deux termes de l'alternative : morosité-vitalité, à vous de choisir !

Lu.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane URBEN, chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Le Comité central du SAE-SPN souligne, à ce propos, la responsabilité encourue dans de semblables événements aussi bien par les pouvoirs qui se bornent à pratiquer l'autoritarisme ou le paternalisme à l'égard de leurs subordonnés, que par les ouvriers eux-mêmes qui, comme une récente votation fédérale l'a montré, ne croient pas devoir placer l'exercice de la participation au premier rang de leurs objectifs.

La grève en question ne peut donc que confirmer le SAE-SPN dans son intention, déjà exprimée d'ailleurs, de lutter sur le plan social pour l'établissement d'un régime de participation, et de doter l'homme d'aujourd'hui des moyens qui lui permettront de l'assumer. Notre syndicat est convaincu que la paix du travail ne sera sauvegardée, dans les usines comme dans les collèges, que là où l'on pratique une politique d'information, de collaboration et de participation.

Comité central du SAE-SPN.

Neuchâtel

Conflit social Dubied

Dans sa séance du 27 août 1976, le CC du SAE-SPN a décidé de faire paraître un communiqué de presse. Nous publions ce texte donnant la position du CC unanime concernant la grève des ouvriers et employés de Couvet, Peseux et Marin.

Le CC a également voté à l'unanimité le versement d'un montant de Fr. 1000.— tiré de notre Fonds d'entraide au comité de soutien, Couvet CCP 20-9025. Nous suggérons à tous nos membres de « personnaliser ce geste symbolique en versant l'équivalent d'une heure de traitement à ce même comité de soutien qui se charge de répartir cette aide entre les trois localités.

J'ai l'occasion de discuter chaque jour avec les grévistes qui ont leur « PC » dans l'immeuble que j'habite à Marin et je suis convaincu que nous devons les aider, même si certains d'entre nous les désapprouvent.

J.-P. Buri.

conflits sociaux tels que celui qui a éclaté dans l'entreprise Dubied. Son comité central, faute de connaître tous les éléments de cette grave affaire, ne prétend pas porter un jugement définitif sur les parties en cause. Mais la mission des enseignants, autant que leur condition de travailleurs, leur commande d'exprimer leur solidarité à l'égard de tous les ouvriers poussés à la grève par de criantes injustices sociales.

Il considère qu'au-delà des indications que nous donnent, sur l'origine de cette grève, les revendications des travailleurs et les reproches adressés à la direction de l'usine, il faut déceler la cause du conflit dans l'absence d'une politique de participation authentique au sein de l'entreprise.

Communiqué de presse

Le SAE-SPN, organisation syndicale, se déclare étroitement concerné par les

A vendre

ÉCRAN VALISE 50 × 50

pour projection en plein jour, neuf, prix d'occasion.

S'adresser tél. (021) 93 74 42.

COMMENT LES FEUILLES JAUNISSENT-ELLES ?



HERBIER « Nos arbres »

Étudiez avec vos élèves la diversité et la richesse de nos forêts. Chaque fiche comporte 3 parties: a) une large place pour la feuille séchée et le dessin de l'espèce, b) les observations de l'élève, c) un texte descriptif: longévité, hauteur, tronc, écorce, feuilles, fleurs, fruits, utilisation du bois. 2 autres pages présentent les caractéristiques de l'arbre. 8 fiches sur mi-carton et 2 pages 21/29,7 cm, impression 2 couleurs.

Veuillez m'envoyer _____
exemplaires de l'herbier
Nos arbres à fr.2.-. Frais
d'envoi compris dès 25
exempl. Commande
minimum 15 herbiers.

Nom et prénom _____
Rue _____ N° _____
N° postal _____ Localité _____
Signature _____ E _____



A retourner à
KETTY & ALEXANDRE
1041 ST-BARTHELEMY

Participation...

Nos collègues de la ville de Neuchâtel seront prochainement consultés et devront, à cette occasion, élire leurs deux représentants auprès de la commission scolaire. Ce changement de procédure a été proposé par l'un des commissaires au moment où était donnée lecture de la lettre adressée à cette autorité par le groupe SNEPP-VPOD. Nos collègues revendiquent l'un des « sièges » occupés par nos deux collègues Eric Huguenin et Gino Pozzetto (sur le point d'être remplacé par René Tailfer), tous deux membres du SAE-SPN.

La commission scolaire se trouvait dans une situation délicate :

— augmenter indéfiniment le nombre des représentants à voix consultative (on peut imaginer à la limite que nos collègues « isolés » décident à leur tour de revendiquer un ou deux sièges car s'ils sont moins nombreux que les membres du SAE-SPN, ils sont nettement supérieur en nombre au SNEPP...) n'est pas une solution augmentant la gouvernabilité d'une commission ;

— éjecter un membre en fonction (mais lequel ?) n'est pas une démarche enthousiasmante.

Bref, que faire ?

La démarche de nos collègues VPOD a donc créé un certain embarras et la solution envisagée n'est pas pour nous déplaire même s'il n'est pas exclu qu'un « outsider » n'étant pas rattaché à la VPOD ou au SAE-SPN n'obtienne assez de suffrages pour être nommé. A moins que seuls des membres de l'un ou de l'autre syndicat ne soient « papables ». Nous ignorons encore les modalités pratiques de la consultation.

De toute manière, nous attendons le résultat du vote. Rappelons toutefois que le SAE-SPN compte quelque 90 membres en ville, 135 dans le district et sont « présents » dans les 11 collèges, que le SNEPP compte environ 15 membres répartis dans 8 collèges dont trois où ils ne sont qu'un, que les isolés sont 43 (au 30 juin).

On nous reprochera peut-être de chercher à minoriser nos collègues du SNEPP. Nous répondrons plus sérieusement que nous nous soumettrons à la décision, au choix de nos collègues. Nos seules prétentions sont de présenter un état de fait. Tant mieux pour nous si la situation est encore à notre avantage. Nous n'avons pas négligé la leçon qu'on nous administrait à chaque assemblée des délégués de la VPOD où les enseignants étaient immuablement isolés et minorisés. Nous pensons que le « perdant » devra accepter sportivement sa défaite sans s'indigner du manque d'esprit démo-

cratique dont auraient pu faire preuve les « gagnants ».

Chers collègues, recommandez à chacun de faire son devoir électoral et saisissez l'occasion de rappeler l'existence de

notre syndicat, qui tôt ou tard aura sa place propre au sein des autres associations syndicales suisses. Notre travail d'instituteur mérite d'être considéré comme un métier à part entière. *J.-P. Buri.*

Quelques informations...

Le Comité central s'est réuni le vendredi 27 août. Un compte rendu paraîtra dans un prochain « Educateur ». A l'ordre du jour, entre autres : la nomination d'un membre ayant qualité d'observateur au Comité de surveillance du Fonds spécial de compensation en faveur de la volée se l'école normale 1974-1976 ; position du SAE-SPN en face des conflits sociaux (prise de position vis-à-vis de la grève dans les usines Dubied) ; préparation de la première entrevue avec les responsables des divers partis politiques cantonaux ; contribution du SAE-SPN aux travaux de CIRCE II, entrevue avec M.-L. Lambelet ; poursuite de notre action en faveur d'un abaissement généralisé de l'âge de la retraite à la lumière de l'examen du texte fixant les nouvelles conditions établies par le Conseil d'Etat.

La commission pédagogique et d'éducation permanente s'est réunie le lundi

6 septembre. Un compte rendu détaillé suivra. Au menu : examen des fiches d'exercices en éducation musicale (présence de notre déléguée Josette Tissot-Valsesia) ; géographie, examen des projets de programme 5-6 ; éducation permanente, présentation du service de perfectionnement neuchâtelais par François Bourquin.

Forum-colloque sur « La conception de plans d'études, leur réforme et leur coordination ».

La commission pédagogique de la CDIP a organisé ce colloque qui aura lieu les 16-17 et 18 septembre. J'essaierai de vous donner un aperçu des travaux dans un prochain « Educateur ».

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâtelaise:
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmolin. Tél. (038) 31 40 54.

Pour vos imprimés  une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Non à un conseil scolaire

En première lecture, et sur proposition de l'Ordre des avocats, l'assemblée constituante a adopté l'article 38 qui stipule que l'Etat institue un conseil scolaire et que la loi en règle la composition, le fonctionnement et les compétences.

« Non, dit le président du Comité provisoire des enseignants du futur canton, Pierre Ielmi. Le conseil scolaire risque d'empêcher la direction de l'Instruction publique de faire son travail en toute sé-

renité. Pour être nommé au conseil scolaire, il faudra, selon toute vraisemblance, faire partie d'un groupement politique ou d'une association de parents. On fermera ainsi la porte à tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent s'engager. Le conseil scolaire risque de devenir une direction à l'intérieur de la DIP. Il peut aussi devenir l'excuse du directeur ou le pense-bête de son administration.

» Il y a de fortes chances pour que la

consultation du peuple s'arrête au niveau du conseil scolaire, cet organisme étant un écran entre la DIP et le peuple. Partout où existe un conseil scolaire (en Suisse alémanique uniquement) les gens s'en plaignent.

» Le Comité provisoire des enseignants du futur canton estime que « l'école chasse gardée des enseignants » est révoquée, qu'on ne fait pas l'école contre le peuple, mais avec lui et pour lui. Pour y arriver, il faut une véritable participation de tous. La véritable démocratie veut que la DIP consulte tous les partis, toutes les organisations de parents, toutes les autorités, tous les groupements, éventuellement le peuple lui-même lorsqu'il s'agit de choses importantes. C'est ce genre de large consultation, dit en terminant Pierre Ielmi, que souhaitent les enseignants dans leur majorité. » B.

Le CC travaille pour vous

Le Comité central a tenu le 26 août une longue séance à Moutier, sous la présidence du collègue Pierre Ielmi. Il s'y est entretenu avec M. Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement, et Elisabeth Metthez, présidente de l'Association jurassienne des maîtresses d'ouvrages. L'entretien a porté sur les activités créatrices manuelles et leur insertion dans le programme CIRCE.

Le CC a nommé Pierre Ielmi comme délégué au Conseil de direction de l'IRD en remplacement d'Henri Reber, démissionnaire : Lucie Theurillat, Corgémont, à la commission d'éducation sexuelle. Il s'est déclaré très satisfait du travail qu'Edmond Bourquard, Delémont, a accompli pendant 4 ans au Comité central SEB, et félicite Claude Frey, Choindez, qui lui succédera et accédera dès l'année prochaine au Comité directeur.

La commission paritaire de partage

SEB-Jura Nord comprendra huit membres, soit quatre de la SEB, dont un du Jura Sud, et quatre du Jura Nord. Chacune des sections des trois districts du futur canton y enverra un membre, le comité SPJ y déléguant son représentant. Le CC a décidé de demander au comité provisoire du Syndicat des enseignants du futur canton de lui présenter une proposition.

« L'école du degré diplôme »

Le CC aura à se prononcer sur le document « L'école du degré diplôme », établi par une commission suisse. Ses membres devront répondre aux questions suivantes ? Quelle est l'opportunité de la création d'une pareille école ? Quel en sera l'impact dans la population ? Sa création répond-elle à un besoin ? Une

telle école ne représente-t-elle pas un danger pour la formation des enseignants, puisqu'on y pourrait donner une formation théorique de cette profession ?

Le Congrès 1976

Le Congrès 1976, qui marquera la fin du mandat du comité actuel et la désignation d'une nouvelle équipe, n'aura pas lieu à Moutier comme prévu, mais à Delémont. Il s'y déroulera le *vendredi 26 novembre* dès 16 heures. Les membres de la SPJ des six districts du Jura sont d'ores et déjà invités à réserver cet après-midi et la soirée qui le suivra. MM. Abel Babey, Delémont, président ; Paul Simon, Saignelégier, secrétaire ; Mario Girod, Moutier, et Paul Sanglard, Porrentruy, constituent le Comité d'organisation de ce congrès.

B.

Les chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Le Trétien — Finhaut
Barrage d'Emosson — Chamonix — Mer de
glace par le chemin de fer du Montanvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-
Bernard

Réduction pour les écoles

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61
Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43

La commission a commencé son travail

L'assemblée des délégués de la SEB du 28 avril 1976 avait admis à l'unanimité le principe de la constitution d'une association régionale à l'intérieur de la SEB pour les trois sections de Bienne-La Neuveville, de Courtelary et de Moutier. Au même point de l'ordre du jour, les enseignants de langue française qui resteront dans le canton de Berne avaient également été assurés d'avoir une représentation équitable au Comité cantonal (2 sièges) et de pouvoir continuer à recourir aux services d'un secrétariat central équipé en fonction des besoins de la minorité linguistique. Au cours de deux séances tenues à Sonceboz, la commission chargée de rédiger les statuts de la future

association régionale s'est mise au travail sous la présidence de Yves Monnin, maître secondaire à Bienne. Les trois synodes du Jura Sud ainsi que les différentes associations affiliées sont représentées dans cet organe de travail de la façon suivante : Alain Giauque et Yves Monnin (section de Bienne-La Neuveville) ; Silvio Galli et Jacques Paroz (section de Courtelary) ; Violaine Némitz et Maxime Negri (section de Moutier) ; Claire Evard (Association des jardinières d'enfants du Jura) ; Simone Salomon (Association des maîtresses d'ouvrages) ; Irène Bechtel (Union suisse des maîtresses de l'enseignement professionnel et ménager du Jura) ; Claude Jeandupeux (SBMEM) ;

Denis Racle (écoles moyennes supérieures) ; Raymond Haeberli (ancien président de la commission des statuts de la SPJ en 1974) et Paul Simon (secrétaire-adjoint de la SEB).

Si tout va bien, la commission espère soumettre aux sections et aux associations un premier projet de statuts au cours de l'hiver 1976/1977. Selon le calendrier établi par la commission, le projet définitif serait alors mis au point au printemps 1977, soumis une nouvelle et dernière fois aux sections et aux associations pour approbation définitive avant d'être présenté au Comité cantonal SEB.

Paul Simon.

Le système

Lorsque entra dans le bistrot un jeune homme que je ne connaissais pas, le copain avec qui je buvais un pot le salua chaleureusement, la main levée et le visage largement souriant.

Comme je lui demandais qui il était, il se mit à m'expliquer qu'ils faisaient partie tous deux d'une amicale de contemporains qui se réunissait régulièrement, et que parmi les bons moments de ces rencontres figuraient les souvenirs d'école.

C'est alors que j'appris avec stupeur que cette amicale ne groupait que les anciens élèves de l'école primaire, ceux ayant fréquenté l'école secondaire n'y étant pas désirés. Pourquoi ? Mon copain

m'expliqua que les uns et les autres avaient été séparés à la fin de la quatrième année, qu'ils ne s'étaient plus beaucoup fréquentés par la suite, ni dans la pratique d'un sport, ni pendant leur apprentissage. On se saluait encore de loin, parfois, mais les « primaires » évitaient plutôt les autres, trop savants et trop intelligents pour eux.

Même s'il existe de nombreuses amicales de contemporains où l'on ne pratique pas de ségrégation semblable à celle-ci, cet exemple ne peut nous laisser indifférents.

Que peut valoir en effet un système scolaire qui fabrique deux sortes de gos-

ses, les premiers, promis à toutes les gloires et à toutes les fortunes, les seconds relégués aux emplois les plus humbles. N'avez-vous pas peur, comme moi, qu'un jour les humiliés se réveillent et fassent payer à la société son imbécile aveuglement ? Ne croyez-vous pas, comme moi, que ce système est source de rancunes, de jalousies, de méchanceté, de laisser-aller, de découragements ?

Depuis longtemps je sens cela confusément, et le petit copain avec lequel je buvais un pot au bistrot n'a rien fait pour me détromper.

Travelingue.

Le « système » a une année

Il y a une année que « Pi », écrivant sa première chronique consacrée au « Système », innova dans la page jurassienne en disant tout haut ce que beaucoup disaient tout bas. Ce travail de pionnier fut repris au début de cette année par un groupe de collègues qui signent tour à tour Cyrano, Euryloque, Père Plex et Travelingue. Comme nous l'avons déjà suggéré, cette liste n'est en rien exhaustive et tous les enseignants qui auraient à se plaindre du système trouveront ici, sous leur nom ou à travers un pseudonyme —

qui permet certaines libertés — trouveront donc table ouverte.

Mais nous savons bien que tout le monde ne partage pas l'avis de nos quatre mousquetaires, et que nombreux sont les collègues qui n'ont rien à redire au système.

Et c'est là le sujet de notre étonnement. Qu'après une année de « vérités » assénées, de passions difficilement contenues, d'exagérations et d'excès compréhensibles, aucune réaction ne nous soit parvenue. Qui dirait que les Don Quichotte y

vont un peu fort, qu'ils sont guidés par des sentiments personnels, que tout n'est finalement pas si mal en ce royaume.

Et c'est ainsi qu'après « Pi », Travelingue, Père Plex, Euryloque et Cyrano pourfendent impunément un système qui se moque pas mal d'eux en se maintenant solidement.

Toutes ces ardeurs pour du vent ? Toutes ces croisades pour des prunes ? « Non, répondrait Cyrano, car la plus petite graine... »

A. Babey.

Centre de perfectionnement

Programme 1977 : esquisse

L'enquête menée auprès des animateurs et institutions participant à l'élaboration du programme annuel des cours de perfectionnement et ayant pour objectifs de coordonner les cours et séminaires

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

« Camille Moûtier était un élève de cinquième. A treize ans, c'était un petit garçon pâle, aux cheveux bruns toujours coupés trop court, aux yeux tristes. On devinait que ses regards avaient été vifs et malicieux, mais autrefois, avant son entrée au collège. Car il n'était pas fait pour la vie de collège. Pour lui, elle était un supplice renouvelé tous les jours. On comprenait, en l'observant, qu'il avait tellement pris l'habitude de souffrir que la souffrance était devenue sa meilleure amie.

« Il n'aspirait qu'à se faire tout petit, qu'à disparaître. Il connaissait la douleur qu'infligent les maîtres, l'administration aveugle, par leurs réprimandes et leurs punitions. Et il connaissait aussi la douleur qu'infligent les autres, les camarades brutaux, surtout ceux qui savent torturer les âmes par des railleries affreuses, ou par des humiliations qui font souhaiter la mort. Déjà même, plusieurs fois, il avait songé à se tuer ; mais une crainte religieuse l'en avait empêché. Il se résignait donc à vivre. Et même il essayait de paraître gai, pour ne pas s'attirer, par un air maussade, plus de persécutions. Quelquefois, ne pouvant presque plus retenir son envie de pleurer, sur les rangs ou au réfectoire par exemple, il se mettait à faire des grimaces, dont tout le monde riait, mais qui l'aidaient à refouler ses larmes. (...)

« Il attendait la nuit pour pleurer à son aise. Si l'on n'a pas mis votre lit en portefeuille, et si l'on n'a pas glissé une assiette pleine de purée entre vos deux draps, vous pouvez pleurer tout votre soûl. Camille Moûtier attendait que tout le monde fût endormi ; alors tout son chagrin montait dans ses yeux, débordait, et coulait doucement sur ses joues. »

Valéry Larbaud,
« Fermina Marquez »,
Ed. Gallimard, Paris.

organisés afin d'assurer un recyclage échelonné, une véritable formation continue et d'établir une planification pour les trois — voire — cinq prochaines années, a rencontré un très grand intérêt.

Nous remercions toutes les associations, animateurs et enseignants de leur collaboration et nous pouvons déjà donner un aperçu du livret de cours 1977 qui paraîtra à la fin de l'année.

— Le guide intitulé « Pour faciliter vos recherches » sera détachable et d'une couleur différente.

— Un projet du plan d'introduction des programmes romands CIRCE pour notre région figurera dans le livret afin de permettre à chaque enseignant concerné de connaître la planification envisagée et de mener de façon rationnelle sa préparation personnelle. Par ailleurs, il permettra une large discussion avec tous les milieux.

— Les cours de formation d'anima-

teurs concerneront les principaux domaines suivants : activités créatrices manuelles - éducation musicale - éducation physique - environnement - français - mathématique et méthodologie.

— Dans le cadre des mesures prises par le fait de la pléthore des enseignants, des possibilités de cours-blocs, voire à la carte seront prévus, il appartiendra aux enseignants d'exprimer leurs besoins.

— De nouveaux groupes de travail seront institués : réflexion sur le théâtre pour la jeunesse, enseignement ménager, classes uniques et rencontres d'enseignants.

— Une semaine d'éducation physique et de sports sera organisée en été 1977 et complètera les cours de la session prévue.

— Les séminaires et cours à l'intention des responsables et des écoles organisés à la demande intéressés seront encouragés.

Rappelons que toutes les suggestions relatives au programme 1977 peuvent être transmises au Centre de perfectionnement jusqu'au 15 septembre prochain. La collaboration de chacun est indispensable.

W. Jeanneret.

CONGRÈS SPJ 1976

26 novembre 1976

Course de l'écolier romand le plus rapide

L'Association jurassienne d'athlétisme, avec la collaboration de membres du corps enseignant, a organisé le 11 juin à Moutier la finale jurassienne de la course de l'écolier romand le plus rapide. Près de 480 écoliers et écolières avaient participé aux courses éliminatoires, et plus de 90 furent admis à participer à la finale jurassienne.

Répartis en quatre classes d'âge, les concurrents devaient courir 80 m. (années 1965 et 1964) ou 100 m. (années 1963 et 1962).

Le dimanche 20 juin, les 16 sélectionnés jurassiens (8 filles et 8 garçons) se rendaient à Sion accompagnés de nombreux parents et d'un représentant de l'Association jurassienne d'athlétisme. Cette finale romande, patronnée par « Semaine Sportive » et « Radio-TV-Je vois tout », a été parfaitement organisée par la Fédération valaisanne d'athlétisme.

Dans chaque classe d'âge, deux concu-

rents de chaque canton luttèrent pour le titre et devaient tout d'abord courir dans une demi-finale, les 3 premiers étant qualifiés pour la finale de la 1^{re} à la 6^e place, les 3 autres pour la finale de la 7^e à la 12^e place.

Sur les 16 concurrents jurassiens, 7 se classèrent pour participer à une grande finale : ils y obtinrent 3 fois le 2^e rang, 1 fois le 4^e et 3 fois le 5^e rang.

Voici le classement partiel des diverses finales, avec le gagnant et les deux concurrents jurassiens :

Garçons 1962 (100 m.)

1. Charbonnet Didier, Genève, 12"55.
2. Lachat Alexandre, Bassecourt, 12"62.
4. Queloz Didier, Moutier, 13"03.

Filles 1962 (100 m.)

1. Jacquat Danielle, Genève, 13"52.
2. Lachat Françoise, Vicques, 13"63.
12. Badet Corinne, Cornol, 14"48.

Garçons 1963 (100 m.)

1. Fournier Alain, Valais, 13"02. 4. Accarisi Vincent, Delémont, 13"65. 10. Hoffmeyer Jean-Marc, Courroux, 14"37.

Filles 1963 (100 m.)

1. Pressello Tiziana, Neuchâtel, 13"77. 2. Jenny Line, Courroux, 13"87. 5. Allegro Catherine, Delémont, 14"25.

Garçons 1964 (80 m.)

1. Canomeras Olivier, Vaud, 11"23. 5. Werth Jean-Paul, Cornol, 11"67. 7. Mauriol Michel, Bassecourt, 11"78.

Filles 1964 (80 m.)

1. Clark Moede, Genève, 11"21. 5. Roth Florence, Moutier, 11"69. 9. Bilat Solange, Moutier, 12"25.

Garçons 1965 (80 m.)

1. Golaz Hubert, Vaud, 11"46. 7. Bratschi Philippe, Reconvilier, 12"34. 10. Challancin Ralph, Courtelary, 12"53.

Le bilan de ces joutes est meilleur que l'an passé, où le Jura n'avait obtenu qu'une deuxième et deux quatrièmes places. Il y a une progression certaine, et l'engouement pour l'athlétisme dans notre région y est, certes, pour quelque chose. Nos écoliers et écolières ont prouvé qu'ils ne voulaient pas être, dans ce domaine

particulier, les parents pauvres des écoliers du reste de la Romandie.

Il faudra, évidemment, que la participation soit plus grande l'an prochain, lors des éliminatoires. Quand on songe que, cette année, plus de 20 000 écoliers et écolières y ont participé en Suisse romande, le Jura pourrait bien se payer le luxe d'en trouver un millier au moins. Il est à souhaiter que les enseignants des districts de la Neuveville et de Courtelary y songent.

M. Bourquin.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

L'engagement à mi-temps d'enseignants primaires

Un palliatif

Depuis de longs mois déjà, les autorités responsables analysaient, sous le signe de l'efficacité, les mesures envisageables destinées à atténuer les effets de la pléthore qu'on savait devoir sévir en 1976. L'année dernière a échappé de justesse au mythe de l'encombrement de la profession. Sans anticiper sur le développement du thème qui traitera de la pléthore le 23 septembre prochain, il nous a paru utile toutefois de cerner l'un des palliatifs adoptés par le DIP visant à réduire le nombre des nouveaux enseignants exposés dès cet automne au risque du non-emploi. Serait-il concevable qu'on politise à dessein la situation à laquelle peuvent s'attendre un certain nombre de jeunes diplômés alors que beaucoup d'autres secteurs de l'économie sont affectés par les atteintes de la récession ?

L'un des palliatifs préconisés, à savoir l'engagement d'enseignants à mi-temps, a fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat en date du 17 mai 1976. Cette décision n'est pas sans rappeler une mesure analogue prise par un arrêté du CE neuchâtelois le 12 mars de cette année.

La portée de l'arrêté du 17 mai 1976

Tout en reconnaissant qu'en règle générale les classes du cycle primaire sont

confiées à un enseignant unique, l'art. 2 de l'arrêté admet toutefois que la conduite d'une classe ne peut être envisagée que s'il n'en résulte aucun préjudice pour les élèves. Et à la condition aussi que l'unité pédagogique soit assurée. Peut-on être plus circonspect ? Le sens de cet article qui semble s'inspirer d'une précaution évidente, reconnaît implicitement les difficultés et les inconvénients que peut présenter la direction bicéphale d'une classe. Alors que dans l'une ou l'autre situation, l'entente, l'identité de vue des deux enseignants peuvent être plus ou moins harmonisées quant à la méthodologie et à l'exposition de la matière, il est tout à fait vraisemblable de penser que dans d'autres cas l'accord pourra souffrir de la prédominance de l'un des enseignants sur l'autre. Du côté affectif également, l'un des deux maîtres captera plus facilement que son coéquipier, la confiance et l'attrait de leurs communs élèves. Toutefois, en dépit de certains désavantages virtuels, il vaut assurément la peine de faire confiance à la jeunesse des nouveaux maîtres. La dualité de leur action éducative pourra parfois se révéler bénéfique pour l'un et l'autre.

Précaution

Aussi, afin d'assurer dans la mesure du possible l'importance et la portée de leur engagement, de prévenir avant tout

l'échec de l'entente, les deux enseignants disposés à travailler à mi-temps s'engagent par écrit à œuvrer selon des conceptions pédagogiques semblables. La précaution n'est certes pas vaine.

Portée de l'engagement

La caution consentie librement par le tandem porte notamment sur les objectifs et l'organisation du travail, la discipline, la préparation des moyens intuitifs, l'évaluation des résultats scolaires, la correction des travaux écrits, les relations avec les parents et leurs responsabilités à faite entente, une étroite similitude de l'égard des autorités scolaires. Une parfaite entente, une étroite similitude de conception de leur rôle éducatif et social fera tomber peut-être bien des préventions et des doutes.

Statut de ces enseignants

Les enseignants en fonction dans le canton, qui assument un poste à mi-temps, conservent leur statut de maîtres nommés ou désignés. Leur engagement est généralement conclu pour une année. Il peut être exceptionnellement prolongé pour une année. Cette précaution sous-entend la gravité des conséquences que pourrait présenter une union mal assortie.

Traitement et Caisse de prévoyance

L'engagement des maîtres, revêtus du statut « à mi-temps » entraîne pour chacun d'eux le droit à un traitement ainsi qu'à des augmentations annuelles proportionnelles à la durée effective de l'activité.

Les questions relatives à la Caisse de prévoyance relèvent de la loi du 22 mai 1975 et notamment de l'art. 18 du Rè-

glement d'exécution du 30 décembre 1975, lequel prévoit la réduction d'activité et la notion du libre-passage.

Une disposition clairvoyante de l'arrêté du 17.5.1976 prévoit le cas de difficultés sérieuses, imputables à l'enseignement à

mi-temps qui pourraient se produire dans la conduite d'une classe à deux maîtres. L'expérience peut alors être interrompue sur préavis des autorités scolaires locales et de l'inspecteur d'arrondissement.

En conclusion, il est permis de penser

et surtout d'espérer que, dans leur propre intérêt, rares seront les maîtres qui s'exposeraient à cette extrémité. L'enseignement à mi-temps, pour exceptionnel qu'il soit, paraît présenter plus d'avantages que d'inconvénients. C.

Les admissions aux écoles normales

La formation des maîtres est assumée dans le canton par l'Ecole normale officielle mixte de la rue de Morat ainsi que par les pensionnats Sainte-Agnès à Fribourg, l'Institut du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac et par l'Institut Sainte-Croix à Bulle.

ENTRÉES A L'ÉCOLE NORMALE PUBLIQUE

Section française : 19 futurs maîtres et maîtresses : Biemann Emmanuel, Treyvaux ; Bovigny Bernard, Fribourg ; Colliard J.-Philippe, Ursy ; Corminboeuf Michel, Fribourg ; Delacombaz J.-Marc, Vuippens ; Kolly J.-Claude, Montévrax ; Magnin Emile, Vuippens ; Monney Daniel, Dompierre ; Nicolet Benoît, Siviriez ; Ruffieux Daniel, Courtepin ; Spicher Benoît, Vuisternens-en-Ogoz ; Tinguely Michel, La Roche ; Goumaz Suzanne, Fribourg ; L'Homme Rose-Marie, Mézières ; Martinetti Sandra, Fribourg ; Pittet Martine, Villars-sur-Glâne ; Pugin Isabelle, Romont ; Rieben Micheline, Romont ; Sudan Monique, Romont.

Section allemande : Aeby Monika, Guin ; Aebischer Elisabeth, Guin ; Fontana Rosalie, Liebistorf ; Neuhaus Rita, Fribourg ; Riedo Marie-Louise, Wünnewil ; Schmid Ruth, Wünnewil ; Schorno Patricia, Fribourg ; Sollberger Vroni, Wünnewil ; Hayoz Hugo, Ueberstorf ; Kessler Peter, Bösinggen ; Lutz Daniel, Neyruz ; Mauron Roland, Guin ; Migy Raymond, Wünnewil ; Schaller Markus, Bösinggen ; Schibli André, Fribourg ; Siefert Franz, Ueberstorf.

Au total : 35 admissions.

ÉCOLE NORMALE SAINTE-AGNÈS, FRIBOURG

Section maitresses enfantines : Hoffmann Dominique, Fribourg ; Javet Christine, Môtier-Vully ; Musy Chantal, Fribourg ; Pillet Chantal, La Tour-de-Trême ; Pittet Annette, Fribourg ; Roubaty Fabienne, Belfaux ; Savary Marianne, Bulle ; Théraulaz Micheline, Fribourg ; Schouwey Gisèle, Corpataux.

Section primaire : Berset Agnès, Villargiroud ; Bourqui Suzanne, Hennens ; Chatagny Brigitte, Cottens ; Clerc Lucienne, Corpataux ; Crausaz Marianne,

Rossens ; Devaud Francine, Châtel-Saint-Denis ; Emmenegger Marie-Louise, Corserey ; Jordan Madeleine, Vaulruz ; Malcotti Luce, Cressier-sur-Morat ; Marchon Josiane, Vuisternens-en-Ogoz ; Schouwey Patricia, Courtepin.

PENSIONNAT DU SACRÉ-CŒUR

Inscriptions : 7. Admissions : 6.

Aucune admission en 1^{re} classe de maîtresses enfantines.

Section primaire : Bruchez Christine, Chamoson ; Carrard Martine, Font ; Chardonnens Christiane, Domdidier ; Conus Jacqueline, Bionnens ; Muggler Béatrice, Estavayer-le-Lac ; Périsset Marianne, Estavayer-le-Lac.

Classe enfantine : aucune admission.

INSTITUT SAINTE-CROIX, BULLE

Section primaire : 10 admissions. Ce nombre étant considéré aléatoire par la direction, il ne nous a pas été communiqué la liste.

Section classe enfantine : aucune admission.

CONSTATATION FINALE

La récapitulation des admissions en ce qui concerne les deux sections présente un nombre total de 70 admissions. Cet effectif représente le 73 % des admissions acceptées en 1975.

Vue rétrospective

En 1974 : 184 inscriptions et 124 admissions. En 1975 : 150 inscriptions et 96 admissions. En 1976 : 120 inscriptions et 70 admissions.

Remarque

En ce qui concerne les jeunes filles, le nombre des admissions ne présume pas que l'on retrouvera ce même effectif lors de l'examen du brevet. L'expérience a démontré chaque année qu'un certain nombre de diplômées ont entrepris des études pédagogiques pour leur seule culture générale ou dans l'intention par la suite de se diriger vers d'autres carrières.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

Saint-Cergue - La Barillette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

Recyclages et cours de perfectionnement 1976

Les enseignants valaisans auraient tort de se plaindre des vacances qu'ils viennent de passer. Canicules du début juillet, douces pluies du début août... qui aurait pu rêver mieux pour se reposer des fatigues accumulées durant l'année scolaire ?

Pourtant, ni les bains de soleil devant le chalet de montagne, ni les promenades de santé, ni les loisirs, ni même les menues tâches journalières ne suffisent à meubler ces deux mois de vacances. L'enseignant est tellement déformé par sa profession qu'il se sent tenu de retourner sur les bancs d'école... en plein été ! Et quel embarras, lorsque, parmi les 63 cours proposés, il faut en choisir un ! Mais d'aucuns pourront me rétorquer que, malgré le grand choix, certains cours étaient obligatoires.

Cours de recyclage obligatoire

1. Cet automne, l'approche de la **mathématique moderne** sera généralisée dans toutes les classes de 5^e primaire. La majorité des enseignants s'est déjà recyclée durant l'année scolaire ; néanmoins, 2 cours se dérouleront dans le cadre de la session pédagogique.

2. L'apprentissage de l'**allemand** par la « méthode Petit » bat son plein. Au début septembre, ce sont les élèves de 3^e et de 4^e qui bénéficieront de cet enseignement. Dans le but de préparer les maîtres, le DIP a mis sur pied 6 cours d'allemand décentralisés, se déroulant chacun sur deux semaines. Est-il utile de rappeler que le recyclage de la 2^e langue s'étage sur trois niveaux : niveau I : 3^e primaire ; niveau II : 4^e plus début 5^e ; niveau III : fin 5^e plus 6^e.

Pour éviter le cantonnement dans un degré, il est conseillé aux maîtres de suivre les cours des 3 niveaux, et de pratiquer des échanges dans les groupes scolaires (là où il en existe...).

3. Le DIP conseille vivement aux maîtres de suivre les cours d'initiation musicale à la **méthode WARD**, même si cette matière ne sera introduite dans notre canton que d'ici quelques années. Cinq cours, en partie décentralisés, furent mis sur pied.

4. Quant aux activités créatrices manuelles, elles sont enseignées dans 5 cours, comprenant tous les niveaux.

Cours divers

Il est réjouissant de voir que les maîtres désirent parfaire leurs méthodes et

ouvrir d'autres portes à leurs connaissances. A cet effet, il faut reconnaître que le DIP s'est efforcé d'ouvrir un large éventail de cours :

1. **Art** : histoire de l'art, initiation musicale par le disque, dessin, peinture, gravure, photographie.

2. **Science** : connaissance de l'environnement, écologie, mycologie, botanique.

3. **Travaux manuels** : marionnettes, travail du rotin, du papier, modelage, macramé, tissage, travaux à l'aiguille.

4. **Autres** : personnalité, réflexion pédagogique, observation de l'élève, évaluation du travail scolaire, éducation religieuse, secours aux blessés, lecture suivie, gymnastique.

P. M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil, 1874 CHAMPÉRY.

Divers

Service de placements SPR

Allemagne. Familles allemandes avec enfants engageraient pour un an dès septembre jeunes Suissesses, au pair. Modeste rétribution, accueil familial, cours d'allemand.

Angleterre. Idem, mais 18 ans au minimum.

Allemagne, Angleterre, Autriche, places au pair, de suite ou au printemps 1977, dans familles avec enfants. Cours de langues prévus.

En Suisse alémanique également, de très bonnes possibilités. Places contrôlées. Toujours avec cours d'allemand.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

PELLICULE ADHÉSIVE

 **HAWE**®

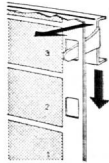
FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Bauer ne construit pas des prrrrojecteurs.

Avec les projecteurs 16 mm P6 de Bauer on entend le son sans le bruit de l'appareil. Ceci parce qu'un nouveau système de griffe décompose l'entraînement de la pellicule en 5 phases par image:

1.



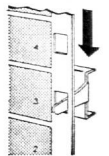
La griffe est introduite exactement dans la perforation. Elle ne bouge pratiquement pas en hauteur et arrive donc en douceur sur le bord de la perforation (la première source de bruit est ainsi éliminée).

2.

Ensuite la griffe est accélérée régulièrement jusqu'à la vitesse maximale. Elle a du reste 4 dents pour ménager la pellicule. Même si celle-ci est défectueuse, l'entraînement se fait sans encombres.



3.

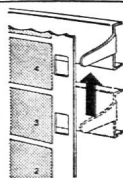


La griffe freine progressivement la pellicule jusqu'au stop. Il n'y a donc pas d'arrêt brusque, ce qui permet d'éviter le bruit d'un choc (et garantit également la fixité optimale de l'image).

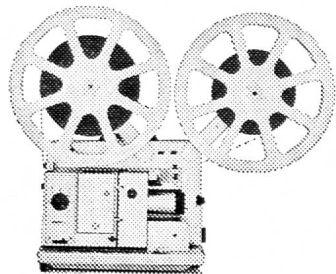
4.

La griffe se soulève légèrement du bord de la perforation et s'en retire au moment où la pellicule est à l'arrêt. C'est alors qu'a lieu la projection de l'image.

5.



La griffe revient à la position initiale, et le processus se répète 18 ou 24 fois de suite à la seconde selon la cadence. En éliminant autant de fois les trépidations désagréables bien que la pellicule soit entraînée dans un rapport optimal de 1:6,9.



Les projecteurs P6 de Bauer ont un fonctionnement silencieux. Leur amplificateurs sont de haute qualité, leur puissance lumineuse élevée et leur maniement extrêmement pratique. Pour en voir et en entendre plus, demandez-nous une démonstration sans engagement et appelez le numéro 01/429442.

BAUER

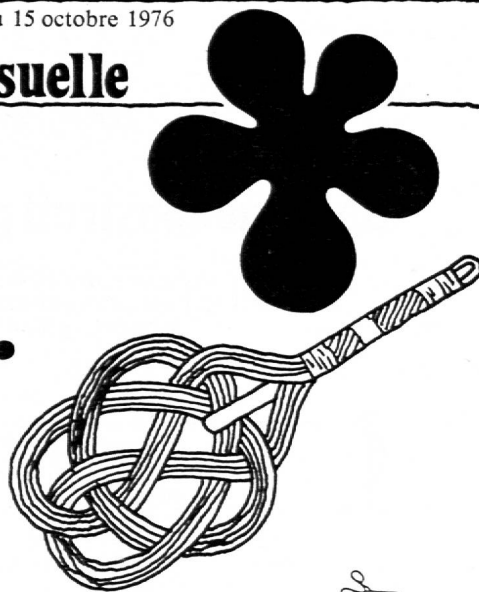
Groupe BOSCH

KUHN WILDT

Schubiger Valable jusqu'au 15 octobre 1976
Offre mensuelle

Il était en rotin...

Nos grand'mères s'en servaient...
 Aujourd'hui on utilise le rotin dans
 la confection de cadeaux utiles: dessous
 de plats, corbeilles, plateaux, lits de
 poupée, abat-jour, etc.
 Donnez du rotin Schubiger à vos élèves!
 Profitez de l'offre du mois: 10 bottes de
 rotin Schubiger au choix à **35.—**
 au lieu de 41.— jusqu'à 49.—



Commande

Offre mensuelle
 10 boîtes de rotin
 au choix à 35.—

Rotin filé, non fumé Botte de 250 g	
	Nomb
563 01 Ø 1,5 mm	
563 02 Ø 1,75 mm	
563 03 Ø 2 mm	
563 04 Ø 2,25 mm	
563 05 Ø 2,5 mm	
563 06 Ø 2,75 mm	
563 07 Ø 3 mm	

Rotin filé, fumé Botte de 250 g	
	Nomb
563 46 Ø 1,75 mm	
563 47 Ø 2 mm	
563 48 Ø 2,25 mm	
563 49 Ø 2,5 mm	

Accessoires:	nomb
563 50 Fonds en bois, rond, Ø 9,5 cm, pc. 1.40	
563 51 Fonds en bois, rond, Ø 16 cm, pc. 1.70	
563 52 Fonds en bois, ovale, 9,5x15 cm, pc. 1.70	
563 53 Fonds en bois, ovale, 16x23 cm, pc. 2.30	
563 54 Fonds en bois, rectangulaire, 19x30 cm, 3.10	
563 59 Fonds en matière plastique, rond, Ø 10 cm, pc. -.80	
546 30 Dunand, Vannerie (travail du rotin), ex. 16.—	
563 40 Eclisse de rotin, largeur 4 mm, la botte 2.40	
563 41 Eclisse de rotin, largeur 5 mm, la botte 2.40	
563 42 Eclisse de rotin, largeur 10 mm, la botte 2.40	
563 45 Ruban de rotin fumé, largeur 10 mm, la botte 4.10	

Nom et prénom _____

Adresse _____

No. postal/Localité _____ **3.14**

 **Schubiger**

Editions Schubiger SA, Case postale 525, 8401 Winterthour

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréo-
scopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le
microscope approprié à chaque budget
et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

